



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/484/Add.1
4 novembre 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

Point 100 a) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME : APPLICATION
DES INSTRUMENTS RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies
pour les victimes de la torture

Rapport du Secrétaire général

Additif

1. Le présent additif révisé et met à jour certaines informations contenues dans le rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/49/484).
2. À l'annexe I du rapport susmentionné, la dixième contribution du Luxembourg, s'élevant à 2 785,71 dollars des États-Unis, correspond à une contribution pour l'année 1993 et non pour 1994.
3. Depuis le 12 septembre 1994, les contributions suivantes ont été reçues :

<u>Gouvernement</u>	<u>Contributions/année</u>	<u>Date</u>	<u>Numéro de la contribution</u>
États-Unis d'Amérique	1 000 000 pour 1994	24 octobre 1994	10
Luxembourg	3 131,61 pour 1994	27 septembre 1994	11

L'annonce de contribution des États-Unis de 1 500 000 dollars pour 1994 a été payée dans son intégralité puisqu'un premier montant de 500 000 dollars avait été versé le 18 août dernier.
